

09 JUILLET 2019 A STRASBOURG

Rédacteur : APRONA – E. Witz

### PROGRAMME

#### **Ouverture par le Président du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**

*Bernard GERBER*

#### **Actualité du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**

*Adeline ALBRECHT, Animatrice du SAGE Ill-nappe-Rhin*

#### **Avancement de la convention de partenariat pour la mise en place de contrats de solutions territoriaux en faveur de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau**

*Stéphanie GRIES, Chargée de mission captage, Région Grand Est*

#### **Témoignages de maîtres d'ouvrage de captages prioritaires sur la mise en place des contrats de solutions territoriaux**

*Christine GUIONIE, Coordinatrice Mission Eau, SDEA*

*Jérôme MIRBACH, Mission Eau, CC Sundgau*

Discussions

#### **Stratégie de l'AERM pour le portage des contrats de solution par les PDEP**

*Anne OBERLE, Chargé d'interventions, Agence de l'eau Rhin-Meuse*

Discussions

#### **Présentation des résultats ERMES-Rhin sur les substances émergentes (résidus médicamenteux, pfc...)**

*Emmanuelle WITZ, Chargée d'Etudes eaux souterraines, APRONA*

Discussions

### DOCUMENTS JOINTS

Tous les documents sont mis en ligne et téléchargeables sur le site internet de l'APRONA :  
<http://www.aprona.net/FR/nos-missions/presentation-de-la-resource-en-eau/preservation-de-la-ressource-en-eau-potable.html>

- Compte-rendu et liste des participants en annexe,
- Diaporamas (RGE, RGE, SDEA, CC Sundgau, AERM, APRONA),
- Bulletin INF'eau à destination des communes

Prochaine réunion des producteurs d'eau : **décembre 2019**

## INTRODUCTION – (BERNARD GERBER- PRESIDENT DE LA CLE DU SAGE INR)

Cette réunion des PDEP est organisée avec l'appui technique de l'APRONA au titre du partenariat SAGE/APRONA et avec l'appui de Stéphanie Griès chargée de mission Captages à la Région Grand Est. Il s'agit de la 18ème rencontre des producteurs et distributeurs d'eau du territoire.

Depuis la publication des données ERMES sur les nitrates et les pesticides, la Région Grand Est (RGE), l'agence de l'eau Rhin-Meuse (AeRM), les services de l'Etat et la Chambre d'Agriculture Alsace (CAA) se sont réunis pour définir les contours d'un contrat de partenariat pour la mise en place de contrats de solutions territoriaux en faveur de la qualité de la nappe phréatique d'Alsace et des aquifères du Sundgau.

Un courrier a été envoyé début 2019 pour solliciter l'ensemble des partenaires pour délibérer et signer la convention. 36 partenaires ont validé le document, dont la Région Grand Est, l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), le SDEA présents aujourd'hui. La signature officielle a eu lieu le 17 juin 2019.

## ACTUALITE DU SAGE ILL-NAPPE-RHIN

SAGE ILL-NAPPE-RHIN, ADELINE ALBRECHT

*Voir diaporama*

Avec le changement climatique les épisodes de sécheresses vont devenir récurrentes, et la sensibilité des cours d'eau phréatiques (assecs...) va s'accroître. Une première étude finalisée en 2018 par le BRGM a permis d'apporter des premiers éléments sur l'impact des prélèvements en nappe sur les cours d'eau phréatiques. Une nouvelle étude (GESEUR) pilotée par la CLE du SAGE INR, portée par le BRGM, avec la participation de l'APRONA, et financée par la Région Grand Est et le BRGM a été lancée en mai 2019. Elle doit permettre d'acquérir des connaissances supplémentaires sur les relations nappe-rivière et l'impact des prélèvements (tous usages confondus y compris AEP). Suite à sa réalisation, une phase de concertation sera pilotée par la CLE du SAGE pour définir, en concertation, les objectifs à atteindre et les outils à mobiliser pour mettre en place une gestion durable des ressources. Les captages situés hors zone d'étude mais ayant une incidence sur celle-ci (par exemple cas des captages de Colmar Agglomération) seront intégrés dans l'étude.

Le colloque du SAGE portant sur le changement climatique a eu lieu le 25/06/2019. Les présentations sont en ligne sur le [site du SAGE](#). Le plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les ressources en eau du bassin Rhin-Meuse a été présenté. Les collectivités peuvent s'engager dans cette démarche en signant une charte : <http://www.eau-rhin-meuse.fr/sites/default/files/chartecc.pdf>

Le Label SAGE a été créé pour valoriser les actions exemplaires pour la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il faut que le projet réponde aux critères d'éligibilité pour être labellisé. L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 30 août 2019 : [www.sage-ill-nappe-rhin.alsace/appel-a-candidature-label-sage2019](http://www.sage-ill-nappe-rhin.alsace/appel-a-candidature-label-sage2019)

Les Assises de l'eau ont fait ressortir 3 objectifs prioritaires, dont celui de protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité à la source. Un des leviers au service de cette ambition est de donner aux collectivités locales les moyens pour agir (élargir les compétences du bloc communal « protection de la ressource en eau destinée à l'AEP », instaurer un droit de préemption ouvert à la collectivité sur les terres agricoles situées sur ses zones de captage, plans d'actions...).

## AVANCEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE CONTRATS DE SOLUTIONS TERRITORIAUX EN FAVEUR DE LA NAPPE D'ALSACE ET DES AQUIFERES DU SUNDGAU

REGION GRAND EST, STEPHANIE GRIES

*Voir diaporama*

### L'état d'avancement de la convention

Elle a été validée en novembre 2018 – encore en phase de signature. Au 17 juin (date officielle de la signature), il y avait 37 signataires dont une grande partie de partenaires agricoles, 16 producteurs d'eau. La phase de déclinaison opérationnelle a débuté en 2019, notamment avec 2 producteurs d'eau, le SDEA et la CC du Sundgau.

Le déploiement des contrats de solutions a impliqué des discussions sur les moyens à engager :

- notamment le redéploiement de postes d'animation aidés par l'AERM et la Région Grand Est, de manière prioritaire au sein des collectivités et le maintien, dans une période de transition, de postes à la CAA pour un soutien sur la thématique agricole. Les collectivités maître d'ouvrage, destinataires des aides, peuvent solliciter un appui sur la thématique agricole via une convention ou une prestation de service auprès de la structure de leur choix (principes de financement déjà présentés lors de la réunion précédente du 20 décembre 2018).
- l'appui technique de l'APRONA pour les contrats territoriaux et le suivi annuel de la convention

Les objectifs de la convention ont également été repris dans les objectifs des Missions Eau pour une déclinaison dans les plans d'actions existants.

Les captages concernés par la convention de partenariat seront représentés par 6 collectivités cibles (cf. présentation) en 2020 après le transfert de compétences de syndicats d'eau à Saint Louis Agglomération.

## TEMOIGNAGES DE MAITRES D'OUVRAGE DE CAPTAGES PRIORITAIRES SUR LA MISE EN PLACE DES CONTRATS DE SOLUTIONS TERRITORIAUX

SDEA – CHRISTINE GUIONIE

*Voir diaporama*

L'AAC du captage de Zellwiller est à cheval sur 4 communes. Elle représente une cinquantaine d'agriculteurs et une centaine de viticulteurs. C'est un captage prioritaire Grenelle. Les concentrations en nitrates sont supérieures à 50 mg/l depuis les années 80. Le captage est également concerné par des concentrations en métabolites du S-métolachlore (ESA et OXA). Une animation, au niveau du captage, avait été mise en place par la commune de Barr et la CAA, puis le SDEA à partir de 2010. Le 2<sup>ème</sup> plan d'action est en cours de rédaction. Les différentes actions (CS, diagnostic territorial, etc.) s'inscrivent dans un plan d'actions global. Les objectifs du contrat de solution (CS) du captage de Zellwiller sont de poursuivre les actions déjà engagées depuis de nombreuses années par les différents partenaires et de compléter ces actions pour atteindre les objectifs du contrat de partenariat 2018-2022. Ce contrat est défini pour 3 ans.

Les signataires de ce contrat de solution territorialisé seraient le SDEA, la CAA, l'OPABA, les OS (Organismes Stockeurs) et Cristal Union.

## Calendrier du travail de ce contrat

- Un projet de contrat de solution territorialisé a été co-rédigé par le SDEA et la CAA au mois d'avril. Il n'est pas validé. La présentation de ce projet aux OS en amont de la réunion avec les agriculteurs, par la CAA a été reporté. Il existe quelques points de blocage à l'heure actuelle dans les relations OS/CAA.
- Poursuite des discussions/réunions à l'été 2019
- Objectif de validation de toutes ces actions + celles du plan d'actions de captage à l'hiver 2019/20.

Bien que la rédaction dans les grandes lignes ait été réalisée, la question essentielle maintenant est : qui fait quoi ?

Les axes prioritaires retenus dans le projet de CS : des travaux sur le foncier et sur les filières, avec la modification des assolements.

Afin d'évaluer l'évolution des pratiques, la CAA est en charge de réaliser un diagnostic « T0 », via une enquête par voie postale. Il y aura ensuite un suivi annuel des pratiques et une présentation des résultats en copil de captage de Zellwiller.

A la demande des OS, un engagement individuel des agriculteurs sera pris afin d'aboutir à une atteinte collective des objectifs.

Le 4 juin 2019 : présentation de ce projet de CS aux agriculteurs. Sur les 140 exploitants invités, 13 sont des viticulteurs/agriculteurs dont 4 agriculteurs présentant une surface importante en grande culture. Quid de la représentativité de leurs réponses ? Les exploitants ont semblé très intéressés par les débouchés de filières et plus inquiets sur la partie foncière du projet de plan d'action. On ressent également un essoufflement de la dynamique, car cela fait plus de 15 ans que des actions ont été mises en place sur le secteur.

## TEMOIGNAGES DE MAITRES D'OUVRAGE DE CAPTAGES PRIORITAIRES SUR LA MISE EN PLACE DES CONTRATS DE SOLUTIONS TERRITORIAUX

CC SUNDGAU – JEROME MIRBACH

*Voir diaporama*

Le captage de Tagolsheim a été récupéré par la CC Sundgau au 1<sup>er</sup> janvier ; il est donc peu connu du service pour l'instant. 7 agriculteurs représentent 80% de l'AAC et la SAU de l'AAC s'étend sur 381 ha. Le captage a été classé Grenelle au regard de ses teneurs en nitrates (< 50 mg/l et tendance à la baisse) et en atrazine. Ces résultats ont été obtenus grâce à une mise en herbe via le rachat du foncier par le syndicat d'eau. Ce captage présente une contamination par les métabolites du S-métolachlore.

2 réunions ont déjà eu lieu pour présenter le plan d'actions à l'ensemble des partenaires et la visite de la zone test mise en place sur Walheim pour voir les possibilités d'alternatives en fonction des molécules ERMES trouvées et d'atteinte de l'objectif de diminution de 50% de produits phytosanitaires.

Le CS met en avant « quelques » actions bien ciblées qui pourront être évaluées lors des différents bilans à venir. L'objectif est de valider le CS à la fin de l'année.

Le captage de Willer présente un avancement similaire au captage de Tagolsheim (captage Grenelle et plan d'actions en cours). Le captage de Spechbach, récupéré au 1/01/2019 est au point 0 (ni plan d'action, ni AAC). Il est situé au milieu d'un lotissement.

Globalement la crainte des agriculteurs est l'effet « mille feuilles » avec les différents outils (plan d'actions, contrat de solutions, etc.).

Une newsletter « INF'EAU » a été transmise à toutes les collectivités de la mission eau d'Alsace centrale, son but étant d'informer sur les filières agricoles à « bas niveau d'impact », le rôle des collectivités locales ou bien l'utilisation des outils fonciers. Sur demande des participants, cette newsletter est jointe à ce compte-rendu.

Questionnée sur le sujet, Ch. Guionie émet des doutes sur les retours (réponses) de l'enquête de la CAA pour réaliser son diagnostic T0, envoyée avec le contrat d'engagement (tels que la transmission des itinéraires de désherbage, etc.).

S. Griès – Région Grand Est : Les OS assurent que la vente de produits ne représente que 5 à 10% de leur chiffre d'affaires, donc a priori ce n'est pas un frein majeur. On arrive à travailler avec eux.

B. Gerber – Président de la CLE : une panoplie de solutions existe. Il faut adopter une démarche allant du général au cas particulier, à développer sur chaque captage concerné.

Ch. Guionie – SDEA : Cet été, l'idée est de travailler avec la CAA sur les actions afin d'évaluer les moyens à mettre en face. Souvent, beaucoup d'énergie a été mise lors de la rédaction des plans d'action, et ensuite lors de la mise en œuvre des actions l'énergie investie par la CAA est moindre, mettant en avant le fait qu'il n'y ait pas assez de moyens.

La sylphie est une option intéressante, car à bas niveau d'intrant et valorisable pour de la méthanisation.

Certains PDEP présents font le constat d'être confrontés, même après plusieurs années, aux mêmes difficultés à travailler avec la CAA.

A. Oberlé – AeRM : Les producteurs d'eau doivent devenir acteurs moteurs de leur territoire. L'AeRM est consciente des difficultés et du temps que cela peut prendre pour la mise en place, de la diversité des compétences que cela apporte aux PDEP. Cela n'empêchera pas, au contraire, de travailler en bonne intelligence avec la CAA.

Un des participant précise, étant lui-même agriculteur, que la CAA n'intervient pas dans l'itinéraire technique et dans la prescription des pesticides. Ce sont bien les OS. En agriculture conventionnelle, il n'y a pas beaucoup d'alternative au maïs en terme de rentabilité ; éventuellement le soja en faisant attention au désherbage, qui est une sorte de niche.

Ch. Guionie - SDEA répond que dans le cadre de l'AMI Filières, le développement d'une filière pois chiche à consommation humaine est également en cours avec Ambruster.

A. Oberlé – AeRM, précise que les objectifs filières sont à définir sur des zonages, il n'est pas question de tout enlever tout de suite.

M. Comesse – DDT 68 : De la sur-fertilisation existe encore dans certains secteurs, donc des progrès sont à faire sans qu'il y ait une solution unique. L'arrêt d'achat des produits reste une option, compte tenu de la situation.

J-M. Weber – EMS : l'intérêt d'avoir des réunions de travail avec les agriculteurs et pas qu'avec des administrations est pertinent afin de trouver les outils pour prendre les choses en main. La création de CUMA est un outil intéressant pour développer un sens du travail collaboratif.

Ch. Guionie – SDEA : Au niveau national, il y a des animateurs agricoles en régie et qui font du porte à porte, afin d'instaurer une relation de confiance. Et s'il n'y a pas de solutions trouvées, il existe la possibilité de classement de l'AAC en ZSCE (Zones Soumises à Contraintes Environnementales).

O. Laborie – SIAPEP EBE : Il est intéressant d'identifier 3 ou 4 exploitants agricoles clés et d'aller les rencontrer chez eux pour établir cette relation de confiance et un réel partenariat.

## STRATEGIE DE L'AERM POUR LE PORTAGE DES CONTRATS DE SOLUTION PAR LES PDEP

AERM – ANNE OBERLE

*Voir diaporama*

### Conditions d'attributions des aides de l'AeRM dans le 11<sup>e</sup> programme :

Concernant le détail des modalités d'aide : cf. diaporama AERM.

De manière générale, ce point a permis de rendre plus explicite le courrier de l'AERM du 12 juin 2019 (en annexe) adressé aux producteurs d'eau.

L'idée principale étant la prise en main effective par les collectivités de l'animation globale, et agricole, au niveau des captages.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions de reconquête de la qualité de l'eau des captages prioritaires, l'animation captage « volet agricole » est assurée jusqu'à fin 2019 par la CAA.

Or, le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (2019-2024) intègre une évolution du dispositif d'accompagnement financier des animations captage (pour tous les captages, y compris dégradés du SDAGE et ceux classés prioritaires au titre d'ERMES) afin que les collectivités concernées puissent assumer la maîtrise d'ouvrage des plans d'action de reconquête de la qualité d'eau. L'ambition et la stratégie, avec des outils d'animation et de gestion technique, sont portés en régie ou par un tiers, prestataire de service.

Ce principe de prise en main directe de l'animation doit être décliné au plus vite et dans l'idéal devrait être effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En parallèle, la politique d'intervention de l'Agence de l'eau conditionne désormais les aides en matière d'assainissement et d'eau potable à la mise en œuvre d'une démarche efficace et pérenne de reconquête de la qualité des captages dégradés.

Cette déclinaison opérationnelle est en lien avec la convention de partenariat ERMES signée par les producteurs et distributeurs d'eau potable et avec leur demande d'être pilotes de la mise en œuvre des « contrats de solutions territoriaux ».

Pour les captages nouvellement intégrés suite au projet ERMES, des aides sont bien évidemment possibles afin de définir l'AAC dans un premier temps, puis le plan d'actions.

Les animations relatives à la reconquête des captages peuvent être financées jusqu'à 80% (étant entendu que ce taux un est maximum et que des co-financements doivent être recherchés (Région, ...), avec de fait un restant à charge de la collectivité de l'ordre de 20% minimum.

## PRESENTATION DES RESULTATS ERMES-RHIN SUR LES SUBSTANCES EMERGENTES (RESIDUS MEDICAMENTEUX, PFC...)

APRONA – EMMANUELLE WITZ

*Voir diaporama*

La campagne de mesures ERMES a été réalisée en 2015-2016 (fréquence ~ 6 ans) sur + de 1500 points de mesures (transfrontalier) dans les couches superficielles sur 172 paramètres dont près de 80 micropolluants émergents.

Les PFC – composés poly- et perfluorés (17 substances analysées), contamination d'origine domestique et industrielle, sont ubiquistes (retrouvés sur 2/3 des points de mesures). C'est une problématique émergente. Les substances pharmaceutiques – 25 substances recherchées, ont peu de valeurs guide et sont retrouvées à de faibles concentrations. Elles sont quantifiées sur 1/3 des points de mesures. Leur présence est localisée ou à proximité des cours d'eau. Les substances les plus quantifiées sont : la carbamazépine (anti-épileptique) et l'acide diatrizoïque (produit de contraste).

Les adjuvants alimentaires sont ubiquistes. L'acésulfame est la plus retrouvée. La présence corrélée acésulfame/carbamazépine est révélatrice de l'impact des eaux usées et des interactions nappe/rivière.

Les perchlorates – d'origine diverses (agricole, industrielle, domestique, pyrotechnique) sont quantifiés sur 1/3 des points.

D'autres substances, telles que l'EDTA (chélateur), triazole (antigel) ont été retrouvées.

Notons une grande diversité de molécules (124/136 retrouvées).

Les métabolites de pesticides dits « émergents » et les PFC présentent de fortes quantifications.

Tous les résultats sont consultables et téléchargeables sur le site [www.ermes-rhin.eu](http://www.ermes-rhin.eu). Une publication des résultats à l'échelle alsacienne sur les micropolluants est prévue pour la fin d'année.

## CONCLUSIONS

SAGE INR – BERNARD GERBER ET ADELIN ALBRECHT

La démarche partenariale pilotée par l'AERM et la Région a notamment permis d'aboutir à cette convention de partenariat pour la mise en place de contrats de solutions territoriaux. B. Gerber remercie les différents partenaires pour leur engagement, qui doit s'inscrire dans la durée. Il faudra atteindre les objectifs fixés, et ce avant un durcissement de la réglementation.

Remerciement à tous les participants, intervenants et des organisateurs de la réunion.